

**Province de Québec  
Sainte-Germaine-Boulé  
Abitibi-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Germaine-Boulé, tenue le 2 septembre 2025.

Monsieur Jaclin Bégin, maire, préside l'assemblée tandis que madame Claudie Aubin, agit à titre de greffière-trésorière.

<u>Présents(es) :</u>	M. Frédéric Audet	Mme Valérie Lambert
	M. David Goulet	M. Marc Vallières
	Mme Mélanie Caron-Croisetière	Mme Mélanie Morin

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance**

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits et le quorum étant satisfait, le maire la déclare ouverte.

**Disponibilité des documents pour les membres du conseil :**

Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle en vertu de l'article 148 CM modifiée par la Loi 122.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

R.8749-25

Il est proposé par M. Marc Vallières appuyé par M. Frédéric Audet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en laissant l'item « Sujets divers » ouvert.

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

R.8750-25

**Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 11 août 2025 :**

Ayant déjà reçu copie du procès-verbal de la session du 11 août 2025, les élus en dispensent la lecture.

Sur proposition de Mme Valérie Lambert, appuyé par M. David Goulet, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la session du 11 août 2025.

ADOPTÉE

**4. RAPPORT ET COMPTE RENDU**

**5. CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est déposé au registre des délibérations et fait partie intégrante de la présente rubrique.

**6. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE & TRÉSORERIE**

R.8751-25

**Approbation des comptes – Fond général :**

Sur proposition de Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par M. David Goulet, il est

unanimement résolu que les dépenses présentées, pour la période d'août 2025, soient acceptées pour une somme totale de 15 013.09 \$ en date du 2 septembre 2025.

ADOPTÉE

R.8752-25

**Accès GALA pour les organismes publics décentralisés :**

Résolution  
envoyée à M.  
Sébastien Tessier  
le 3 septembre  
2025.

**Attendu qu'**en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**Attendu qu'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4<sup>o</sup> à 7<sup>o</sup> de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé est un organisme public visé au paragraphe 4<sup>o</sup> de l'annexe de cette loi ;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Frédéric Audet, appuyé par Mme Mélanie Morin et unanimement résolu :

D'autoriser Mme Claudie Aubin, directrice générale et greffière-trésorière, et Mme Valérie Bouchard, adjointe à la direction et greffière-trésorière adjointe, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé.

ADOPTÉE

**7. ÉLECTIONS**

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9. TRAVAUX PUBLICS**

Information

**Affaissement traverse rang 4 :**

La directrice générale informe les membres du conseil et le public que la municipalité est en attente d'un retour de message de la compagnie LAFI, au plus tard le 4 septembre 2025.

R.8753-25

**Appel d'offre – Préparation devis et surveillance pour stabilisation et réfection de chaussée :**

Envoyé par  
courriel au  
groupe LAFI  
et à la FQM le  
3 septembre  
2025.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé souhaite poursuivre les étapes du mandat de réfection de chaussée du tronçon de la route J-Alfred-Roy vers le 4<sup>e</sup> & 5<sup>e</sup> rang;

ATTENDU QUE le Groupe LAFI a soumis une offre de services professionnels datée du 22 juillet 2025 pour la préparation du devis technique, le soutien à l'appel d'offres et la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE cette offre inclut un programme de travail en deux étapes, soit :

- la préparation du devis, la participation à la sélection du soumissionnaire et une visite conjointe avant le début des travaux;

- la surveillance des travaux par un professionnel en géotechnique, le contrôle qualité des matériaux pour la structure de chaussée et la production d'un certificat de conformité;

ATTENDU QUE les honoraires estimés pour la réalisation du mandat s'élèvent à 31 460,00 \$, excluant les taxes applicables (TPS et TVQ), tel que détaillé dans le bordereau de soumission joint à l'offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par M. David Goulet, et résolu que le conseil municipal de Sainte-Germaine-Boulé accepte l'offre de services professionnels du Groupe LAFI, telle que présentée dans le document numéro de référence 2025-G-00319;

QUE la directrice générale, Mme Claude Aubin, soit autorisée à signer tout document requis pour officialiser le mandat;

ADOPTÉE

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

## **14. SUJETS DIVERS**

Information **Boite à jouets :**

La directrice générale informe le conseil que le projet de boîte à jouets, en collaboration avec Loisirs et Sport Abitibi-Témiscamingue, a été accepté. Une boîte sera installée au parc Optimiste et le CLD assurera le remplacement des jouets brisés ou volés.

Information **Module de jeu 0-5 ans :**

La directrice générale informe les membres du conseil que livraison du module de jeu 0-5 ans a été faite le 26 août 2025 et que la préparation du terrain est débutée.

Information **Radar pédagogique :**

La directrice générale informe le conseil que le radar pédagogique a été redescendu, améliorant ainsi son fonctionnement. Les emplacements possibles restent toutefois limités par le MTMD.

Information **Restaurant de l'aréna :**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'une personne a manifesté de l'intérêt pour obtenir davantage d'informations concernant la réouverture éventuelle du

casse-croûte de l'aréna. Mme Aubin souhaite connaître l'opinion des élus à ce sujet. Les membres du conseil se disent favorables à ce qu'elle prépare une liste des coûts associés et qu'elle rencontre ensuite la personne intéressée afin de lui présenter ces informations.

Information **Collaboration avec Palmarolle – Piscine :**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'une offre de collaboration avec la municipalité de Palmarolle pourrait être mise en place afin d'assurer la conformité des piscines et de leur installation. Les membres du conseil se disent favorables à cette démarche et mandatent Mme Aubin à poursuivre les discussions avec la direction générale de Palmarolle.

Information **Analyse d'eau :**

La directrice générale informe les membres du conseil que la salle de l'Âge d'Or est désormais considérée comme une salle communautaire. Des tests d'eau doivent donc être effectués deux fois par année, soit au printemps et à l'automne. Les élus détermineront, lors de l'adoption du budget, si ces prélèvements demeurent à la charge de la municipalité ou s'ils relèvent dorénavant de la responsabilité de l'Âge d'Or.

Information **Traverse des bisous :**

Mme Valérie Lambert informe les membres du conseil que le CPE Bout Chou désire repeindre la traverse des bisous sur la rue de l'Aréna.

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

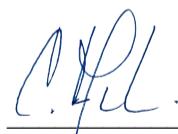
R.8754-25 **Fermeture de l'assemblée :**

Il est proposé par Mme Mélanie Morin et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture de la session, il est 20 h 18.

ADOPTÉE



Jaclin Bégin, maire



Claudie Aubin, greffière-trésorière

*Je, Jaclin Bégin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*